



## Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL n°5

Réunion du 06/11/2023

**Président** : M. YILDIZOGLU Ali, MME. SOUSA Biqueline

**Présents** : Mme Nadine GAUTIER, MM. Selim AMEYOUN, M. Hassen MASSEMOUDI, M. Nuno Miguel Filipe (CD)

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habiliter aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non-utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

**FEUILLE DE MATCH MANQUANTES**

**Il est rappelé aux clubs qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant et le club se verra infliger une amende (voir annexe financière). Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.**

**2ème Appel : 13****U10**

Match N°27268448 CAMILIENNE / ACP 15 du 14/10  
Match N°27268532 CAMILIENNE / ACP 15 du 14/10  
Match N°27269273 PETITS ANGES / ES PARISIENNE du 14/10  
Match N°27269503 TERNES/ PITRAY OLIER du 14/10  
Match N°27269607 LE TIR ASBB / ESC 20 du 14/10

**U11**

Match N°27266927 SALESIENNE PARIS / PARIS 13 ATLETICO du 14/10  
Match N° 27266928 PARIS ALESIA / ESPERANCE PARIS 19 du 14/10  
Match N° 27267082 PARIS ALESIA / PUC du 14/10  
Match N° 27267191 ES PARISIENNE / ENFANT PASSY du 14/10

**U12**

Match N°27257934 CHANTIERS / ENFANT PASSY du 14/10  
Match N°27258522 AFP 18 / UFCP 17 du 14/10

**U13**

Match N°27246065 ES PARISENNE / VIKING du 14/10

**U13 à 11**

Match N°27269817 CAMILIENNE / ES SEIZIEME du 14/10

**CHALLENGES**

***Tirage des challenges U10 U11 U12 et U13***

***Publication des poules au plus tard le Lundi 13 Novembre 2023***

**DECISIONS**

***Suite à la décision de la commission foot animation de vérifier le nombre de licence par rapport au nombre d'équipe engagé et après vérification des licences du club de l'ES PARISIENNE***

- ***au vu du nombre de licences U10 (11 licences) pour 3 équipes engagées la commission décide de désengager une équipe du critérium U10 POULE F***
- ***au vu du nombre de licences U11 (8 licences) pour 2 équipes engagées la commission décide de désengager une équipe du critérium U11 POULE F***

***Suite à la décision de la commission foot animation de vérifier le nombre de licence par rapport au nombre d'équipe engagé et après vérification des licences du club de l'ESC 20***

- ***au vu du nombre de licences U10 (0 licence) pour 1 équipe engagée la commission décide de désengager l'équipe du critérium U10 POULE I***

***Suite à la décision de la commission foot animation de vérifier le nombre de licence par rapport au nombre d'équipe engagé et après vérification des licences du club de l'AFP 18***

- ***au vu du nombre de licences U11 (9 licences) pour 2 équipe engagées la commission décide de désengager une équipe du critérium U11 POULE H***

***Suite à la décision de la commission foot animation de vérifier le nombre de licence par rapport au nombre d'équipe engagé et après vérification des licences du club de l'ESC XV***

- ***au vu du nombre de licences U12 (4 licences) pour 1 équipe engagée la commission décide de désengager l'équipe du critérium U12 POULE J***

***Suite à la décision de la commission foot animation de vérifier le nombre de licence par rapport au nombre d'équipe engagé et après vérification des licences du club RC PARIS 10***

- ***au vu du nombre de licences U11 (0 licence) pour 1 équipe engagée la commission décide de désengager l'équipe du critérium U11 POULE J***